



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce 5 septembre 2023 à 19 h 30 heures.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 - Marilyne Perreault
- Siège #2 - Gilles Arbour
- Siège #3 - Mélanie Laberge
- Siège #4 - Yanick Langlais
- Siège #5 - Serge Forest
- Siège #6 - Pierre Desrochers

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert. Madame Catherine Haulard, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 28 août 2023 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, la mairesse déclare la séance ouverte.

**295-2023-09**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - TRAVAUX PUBLICS
  - 3.1 - Réfection 18e Rue Lac des Français – Octroi de contrat
  - 3.2 - Chemin des Valois – Approbation des travaux
- 4 - VARIA
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu à l'unanimité**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

### 3 - TRAVAUX PUBLICS

296-2023-09

#### 3.1 - Réfection 18e Rue Lac des Français – Octroi de contrat

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres public (SEAO 1748182) pour les travaux de réfection de la 18<sup>e</sup> Rue Lac des Français, afin d'obtenir des prix pour la réalisation de ce projet;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu, suite à l'appel d'offres, les soumissions suivantes (prix taxes incluses):

Soumissionnaires		Montant de la soumission (taxes incluses)	Montant corrigé de la soumission (taxes incluses)
1)	9306-1380 Québec inc.	614 151,61 \$	\$
2)	Excavation Jérémy Forest inc.	672 543,43 \$	\$
3)	Excavation Carroll inc. *	696 771,04 \$	696 816,46 \$
4)	Construction et pavage Généreux inc.	702 381,51 \$	\$
5)	Roxboro Excavation inc.	780 000,00 \$	\$
6)	Sintra inc.	802 506,80 \$	\$
7)	Pavage JD inc. *	822 738,11 \$	824 505,85 \$
8)	BLR Excavation *	844 238,43 \$	844 215,44 \$

**CONSIDÉRANT QUE** à la suite de l'analyse des soumissions par GBI (en annexe pour en faire partie intégrante), 9306-1380 Québec Inc est le soumissionnaire le plus bas et sa soumission est conforme;

**Pour ses motifs et**

**Suivant la proposition de : Marilynne Perreault**

**Dûment appuyée par : Mélanie Laberge**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** le Conseil accepte la proposition conforme la plus basse découlant de l'appel d'offres, soit celle de 9306-1380 Québec Inc au montant de 614,151.61 \$ taxes incluses;

**DE CONFIRMER** que le coût réel de 560,802.28 \$ est affecté en son intégralité au programme de subvention de la TECQ.

Adoptée à l'unanimité

297-2023-09

#### 3.2 - Chemin des Valois – Approbation des travaux

**ATTENDU QUE** des travaux de réfection (pré asphaltage) doivent être effectués sur la portion non asphaltée du chemin des Valois;

**ATTENDU QUE** des travaux de scarification, de rechargement de l'assiette de rue (incluant la compaction) se dérouleront sur une période approximative de 5 jours;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont prévus pour le mois d'octobre 2023;

**Pour ses motifs et**

**Suivant la proposition de : Yanick Langlais**

**Dûment appuyée par : Serge Forest**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise une dépense de 66,720 \$ (coût estimé);

**QUE** le Conseil autorise les travaux de scarification, de rechargement de l'assiette de rue (incluant la compaction) et mandate les sous-traitants suivants :

Sintra (0 ¾ B)

Signé Lavallée (niveleuse et rouleau compacteur)

Excavation Urbain Morin Inc (transport)

Entreprises se Morin (transport)

Entreprises F Martin Perreault Inc (transport)

**DE CONFIRMER** que le coût de 41,615 \$ est affecté en son intégralité au programme de subvention de la TECQ et la différence de 25,105 \$ est affectée au surplus cumulé non-affecté.

Adoptée à l'unanimité

**4 - VARIA**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

298-2023-09

**6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

**Pour ses motifs et**

**Suivant la proposition de : Serge Forest**

**Dûment appuyée par : Pierre Desrochers**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 32.

\_\_\_\_\_  
Émilie Boisvert  
Mairesse  
trésorière

\_\_\_\_\_  
Catherine Haulard  
Directrice générale et greffière-

Je, soussignée, Émilie Boisvert, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Émilie Boisvert  
Mairesse

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Catherine Haulard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses approuvées par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, lors de cette séance.

---

Catherine Haulard  
Directrice générale et greffière-trésorière